



- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRÉPA AUX CONCOURS IFSI

En application du Livre III du chapitre 6 du code du Travail portant sur la Formation Professionnelle Continue, une convention de formation professionnelle sera établie entre le Centre de Formation Continue Sainte-Clotilde et le futur Stagiaire, selon les modalités suivantes :

### 1. OBJET DE LA CONVENTION :

L'intitulé du stage de formation est : **Préparation aux Concours Infirmiers**

La formation est sanctionnée par : **une attestation de formation**

### 2. ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation comporte deux réunions d'information, des périodes de cours, des entretiens individuels et des stages en milieu professionnel, du **02 octobre 2017 au 31 mai 2018**.

**Réunion 1 – Prépa 1 + 2** : Mardi 26 septembre 2017, de 08h30 à 12h

**Réunion 2 – Prépa 1** : Mercredi 21 mars 2018, de 14h à 16h

**Réunion 2 – Prépa 2** : Mercredi 21 mars 2018, de 10h à 12h.

#### Organisation des cours :

- 19 semaines de 12 heures de cours, entre le 02 octobre 2017 et le 23 mars 2018 (voir Livret d'Accueil – « emploi du temps hebdomadaire »)
- 3 Entretiens Individuels de 1h entre le 02 octobre 2017 et le 15 avril 2018 (voir convocation individuelle)
- 4 Concours Blancs de 2 X 2 h entre le 02 octobre 2017 et le 23 mars 2018 (voir Livret d'Accueil – « planning annuel » et « échéancier »)

#### Organisation des stages :

L'objectif principal des stages en milieu professionnel étant de préparer aux épreuves orales des concours sociaux, qui peuvent se dérouler de mars à juin, en fonction des concours ciblés, il est convenu que ces stages pourront être effectués **entre le 02 octobre 2017 et le 31 mai 2018**.

Chaque stage fera l'objet d'une convention, signée en 3 exemplaires par le stagiaire, le lieu de stage, et le Centre de Formation Continue, sur laquelle devra figurer impérativement les objectifs pédagogiques ciblés.



- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

La formation étant non diplômante, il est convenu que les stages ne seront pas sanctionnés par une notation : il n'y aura pas de correction de rapport de stage, ni de visite sur lieu de stage.

### **3. COUT ET MODE DE REGLEMENT**

Le coût de la prestation est de 1 865 € TTC pour 231 heures au total.

- 230 € à l'inscription.
- 1 635 € à régler en plusieurs fois, en cours de formation (voir Engagement Financier).

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, qu'en cas de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### **5. ABANDON DE LA FORMATION**

En cas d'annulation d'inscription après les 10 jours de rétractation légaux, l'acompte de 230 € sera conservé par le CFC Sainte-Clotilde à titre compensatoire, sauf :

- en cas d'échec à l'épreuve du baccalauréat ;
- en cas de réussite au concours ciblé.